

UNION BURUNDAISE DES JOURNALISTES



Rapport sur les violations des droits de journalistes au Burundi

Rapport du Troisième Trimestre 2017

Alex

30/09/2017

Ce rapport traite des violations des journalistes burundais
durant le troisième trimestre 2017

Introduction

Le troisième trimestre n'a pas connu de répit pour les journalistes burundais. A l'instar des autres trimestres de cette année, la crise née de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza s'invite dans le fonctionnement des médias.

Les journalistes restés au pays sont accusés d'être des collaborateurs des ennemis du Burundi et de ceux qui veulent déstabiliser le pays. De ce fait, les autorités territoriales doivent suivre à la loupe ce qu'ils font et n'hésitent pas à entraver leur action et ainsi leur empêcher de « nuire » en cas de besoin.

Mais malheureusement, le journaliste et l'autorité ne peuvent pas avoir la même compréhension du métier, d'où les harcèlements, les humiliations dont les journalistes sont l'objet. Le coup de marteau est venu ce mois du Conseil national de la communication, CNC, qui a décidé de suspendre la Radio CCIB FM+ et de retirer l'autorisation d'émettre à trois radios indépendantes.

1. Harcèlement des journalistes par les administratifs et la police

Il n'a jamais été facile aux journalistes de travailler dans des pays à régime totalitaire, mais la situation au Burundi va de mal en pis. Les journalistes considérés comme des ennemis potentiels sont constamment surveillés sur le terrain, et ont été, à plusieurs reprises empêchés de travailler soit par les autorités administratives ou policières. Parfois, ils sont sommés de quitter la province, accusés de travailler de concert avec les radios inzamba et Humura (médias initiés par les journalistes en exil), devenues de véritables bêtes noires du régime.

Dans certains cas, ils ont même été malmenés. En tant que citoyen Burundais, un journaliste n'a plus le droit de mouvement pour collecter l'information. Les cas qui suivent ne sont donc que de simples illustrations d'une situation qui semble échapper complètement au contrôle non seulement des responsables des médias eux mêmes mais aussi aux organes « supposés » de régulation et d'auto-régulation.

- Lors d'un reportage à Buraza, un correspondant de la radio Isanganiro, a subi les foudres du chef de poste de police et de l'administration locale qui lui ont intimé l'ordre d'arrêter le travail. Son seul tort a été d'aller à Buraza dans la province de Gitega sans avertir l'administration. Non content de lui empêcher seulement de faire son reportage, ils lui ont confisqué son matériel qui lui a été remis seulement une semaine après.
- Lors d'une conférence de presse organisée par le parti FNL, pour comme d'habitude, vilipender et menacer Agathon Rwaswa, Jacques Bigirimana a pris à parti un journaliste de la radio Isanganiro. Il l'a traité de tous les noms, en lui coupant la parole à plusieurs reprises.
- Au cours du mois de juillet, le gouverneur de Rumonge a empêché à un journaliste du groupe de presse Iwacu de travailler sur la situation des réfugiés. Son seul tort, selon le gouverneur, est d'avoir une ligne éditoriale qui ressemble à celui d'Inzamba et Humura, deux radios auxquelles il ne peut pas accorder le moindre crédit. Il menaçait même de demander qu'Iwacu ne puisse pas travailler dans sa province.
- Un correspondant de la radio Isanganiro a été aussi malmené par la police sur la route Bujumbura -Cibitoke, à l'Ouest du Burundi. Le journaliste devait faire un reportage sur une embuscade qui avait été tendue par des hommes armés. La police qui faisait le constat sur les lieux avait tenu à distance la population. Mais en tant que journaliste, le correspondant en question se croyait autorisé d'office à s'approcher pour couvrir l'événement. Ce qui était une erreur car la police l'a non seulement malmené mais l'a aussi forcé à monter dans un véhicule pour l'éloigner du lieu de reportage. Le journaliste a été obligé d'effacer toutes les photos prises.
- Un journaliste de Net Press a été arrêté à l'hôtel Albatros, dans la capitale Bujumbura, par la police judiciaire. Prétexte : il utilisait son téléphone pour des visées subversives. Il fut relâché après quelques heures d'interrogatoire sans autre forme de procès.

2. Le droit d'accès aux sources dénié aux medias indépendants

Les medias indépendants sont de plus en plus exclus de certaines activités des institutions. Les médias publics tels que la Radio Television Nationale du Burundi, RTNB et d'autres médias proches du pouvoir comme Rema FM sont les seuls admis ou invités à couvrir certaines activités.

Lors de la rencontre de la commission vérité et réconciliation avec les forces de sécurité, les journalistes de medias indépendants ont été sommés de sortir juste après les discours de circonstance en précisant bien que seule la RTNB pouvait suivre les débats. Le chef de cabinet du président de la CVR a expliqué aux journalistes présents que la RTNB restait pour des raisons d'archivage de cette activité. Ce qui était loin d'être le cas car la RTNB a passé dans ses éditions de la journée, des extraits recueillis après la session d'ouverture.

Les protestations des medias indépendants ont amené la CVR à expliquer sur les réseaux sociaux que c'est un atelier stratégique où la communication doit être soignée à cause de la sensibilité du thème. Des explications qui n'ont pas convaincu et qui viennent si besoin est, aggraver le cas car cela reviendrait à infantiliser les journalistes indépendants. La RTNB serait-elle la seule capable de saisir tous les enjeux de cette activité ? Pourtant, la CVR avait à maintes reprises soulevé l'importance de l'accompagnement de son action par les medias pour que le processus de réconciliation arrive à bon port. Qu'est ce qui serait derrière ce revirement de la CVR qui semble adopter une attitude généralisée des autorités burundaises ?

La veille, une organisation avait convié les medias à couvrir les activités qu'elle organisait dans la prison centrale de Mpimba, tout en précisant qu'elle avait sollicité l'autorisation des autorités de la prison. Cependant, à leur grande surprise, les journalistes des medias indépendants se sont vu refuser le droit de couvrir l'activité. Et là aussi, seule la RTNB a été autorisée à entrer pour des raisons que seule l'autorité de la prison savait.

Le ministère de l'énergie et des mines a convié les journalistes à l'accompagner sur le site de Gakara où la compagnie Rainbow exploite les Terres rares. A la veille de la visite, le ministère a informé bien les medias que la visite était annulée. Les medias furent donc surpris de voir la RTNB en train de diffuser la visite du ministre au site le même jour. Pour quelle raison les

medias indépendants furent-ils écartés de la visite pourtant annoncée ? A-t-il voulu empêcher les médias de poser les questions qui sont restées pour le moment sans réponse, entre autre, ce que le Burundi va gagner de l'exploitation de ces terres rares, la protection du lac Tanganyika dans la mesure où l'usine sera installée tout près du lac alors que les terres rares sont considérées comme les minerais les plus polluants.

Ce déni aux médias indépendants d'accéder aux sources d'information est rendu encore plus grave par le refus catégorique de certains responsables des institutions publiques d'accorder des informations aux médias. Nous ne sommes plus à l'époque de la RPA disent certains, pour narguer les médias qui osent dévoiler certains dysfonctionnements. Ici on pourrait citer la décision du Directeur Général de l'Office de transport en commun, Otraco, d'augmenter les frais de contrôle technique en violation flagrante de la loi et en outrepassant ses compétences.

D'autres se cachent derrière le système de porte-parole, un système mis en place pour verrouiller le flux des informations publiques, pour refuser toute information à la presse. Il est donc rare d'entendre ces dysfonctionnements dévoilés au grand public.

3. Suspension des médias et retrait d'autorisation d'exploitation

Le conseil national de communication CNC a suspendu la radio de la chambre de commerce et d'industrie CCIB FM + pour trois mois à dater du 2 octobre. En cause, un éditorial du 18 septembre qui déplore le silence du gouvernement burundais après le massacre des Burundais à Kamanyola en RDC. Pour le CNC, cet éditorial est contraire à l'éthique professionnelle et la loi régissant la presse au Burundi. Le CNC n'indique pas néanmoins les dispositions de la loi que la radio a violée.

Une certaine opinion se demande pourquoi un éditorial diffusé le 18 septembre et qui n'a pas eu d'impact négatif peut pousser à une décision aussi grave du CNC. Pour certains, c'est un signe que le gouvernement n'est pas prêt à déverrouiller l'espace public pour plus de pluralisme. De plus, une peur de concurrence de la part des radios privées aurait poussé à la suspension des radios. Le CNC a des membres qui sont dans les conseils d'administration des médias publics. Il y a donc conflit d'intérêt.

Le même CNC a pris la décision de retirer l'autorisation d'exploitation à trois radios indépendantes Bonesha FM, la RPA et la Radio Télévision Renaissance. Selon le CNC, ces trois medias n'ont pas réglé leurs dossiers judiciaires dans les délais donnés par le CNC. On serait en droit de se demander si ces trois medias ont le droit d'influencer la justice pour que leurs dossiers soient clôturés.

4. Verrouillage des médias publics

Si les medias publics ont toujours servi les intérêts des différents pouvoirs au Burundi au lieu de servir les intérêts du public, avec le pouvoir du CNDD – FDD, la coupe est pleine. Le CNDD –FDD utilise ces médias pour véhiculer les différents messages de mobilisation de masses. Ainsi, toute voix discordante est interdite dans ces medias à telle enseigne qu'on pourrait les appeler organes du parti au pouvoir. Les journaux de la Télévision nationale et dans une moindre mesure ceux de la radio ne passent que des messages des institutions gouvernementales et leurs alliés. La censure, pousse des responsables à interdire même des dossiers internationaux comme récemment l'arrêt de la Cour Suprême kenyane qui a invalidé la récente élection. La télévision nationale n'a pas diffusé cette information. La censure commence aussi au niveau des reporters. Il y a des profils non souhaitables derrière certaines autorités. Cela se passe avec flagrance à la Télévision. La radio vient d'être contaminée. L'autocensure prévaut aussi dans ces médias publics. Des membres du parti au pouvoir ont refusé de diffuser un extrait du récent message des Evêques qui avait pourtant été entendu dans les journaux de la mi-journée.

Conclusion

Alors que les médias indépendants suppléaient à la défaillance des médias publics en accordant la parole à tous, l' espace se réduit de plus en plus car même dans ce qui reste des médias indépendants comme la radio Isanganiro, les journalistes ont reçu l' ordre formel de ne plus donner la parole à certaines personnalités de la société civile comme Pacifique Nininahazwe, Pierre Claver Mbonimpa, et autres considérés comme des ennemis de la République.

Le déséquilibre dans les émissions est en train de tirer vers les discours de haine. REMA FM constitue une tribune de propagande pour le pouvoir. Les mêmes invités passent tous les jours pour insulter ceux qui ne pensent pas de la même manière que les autorités. Des éditoriaux provocateurs, pour ne pas dire insultants, sont lus dans le quotidien gouvernemental, le Renouveau.

Le CNC n'est pas capable de promouvoir des pratiques professionnelles en phase avec les règles du métier. Certains sont frappés, d'autres épargnés parce que mis en place par le pouvoir. Il est malheureusement en train de s'accaparer de toutes les prérogatives, notamment d'octroi de la carte de presse...Travaillera donc qui le conseil, au service du CNDD-FDD, voudra.